



**United Nations  
Environment  
Programme**

UNEP (DEPI)/APSM.1 /WP.3.

Original: ENGLISH



Abidjan Meeting for Securing the Foundations  
for Fish Food Security in a Changing Ocean  
in West, Central and Southern Africa,  
Abidjan, Cote d'Ivoire, 15-17 July 2014

**Compte-rendu de la réunion de cadrage parties prenantes**

**Un océan productif et durable: assurer la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire au moyen d'une gestion écosystémique des activités maritimes dans le contexte du changement climatique et d'un océan en mutation.**

**Renforcer les fondements écologiques par des pratiques de gestion durable fondées sur la coopération régionale**

**Compte-rendu de la réunion de cadrage parties prenantes**

**Abidjan, du 15 au 17 juillet 2014**



**Regional  
Seas**



## Introduction

Les ressources halieutiques apportent une contribution capitale et irremplaçable en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire, notamment dans les pays en développement. Par ailleurs, les secteurs des pêches et de bien d'autres filières maritimes contribuent à l'économie de nombreux pays en matière de revenus et de création d'emplois. Dans un grand nombre de pays africains le poisson constitue la seule source de protéines bon marché et de nutriments essentiels. Cette ressource halieutique revêt donc une importance capitale en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

Cependant, la capacité du milieu marin à produire la nourriture dont dépendent de nombreuses communautés humaines se trouve actuellement menacée par des méthodes de pêche non durables et les autres activités humaines/ou , les conséquences des activités humaines telles que le changement climatique. Le rejet de substances toxiques a une incidence déterminante sur les stocks de poissons et la biodiversité marine. La pollution peut affecter les poissons pendant leur cycle de vie et entraîner l'apparition de contaminants chimiques, ce qui rendra le poisson atteint impropre à la consommation et à l'exportation.

Les microplastiques ont une incidence sur la chair et les organes des poissons, ce qui peut entraîner à l'avenir des effets néfastes et graves sur la fécondité et par conséquent les recrutements des nouvelles classes des âges aux pêcheries.

D'autres impacts humains résultant du fret et de l'aquaculture non durable peuvent introduire des maladies et affecter négativement l'habitat, ce qui nuit à la santé des écosystèmes, des poissons et par ricochet à la sécurité alimentaire. Les études sur les impacts du changement climatique sur les habitats marins et les pêcheries côtières laissent également suggérer que des changements préjudiciables surviennent dans certaines régions.

Il est largement admis que ces pressions exercées sur les ressources marines, la biodiversité et les écosystèmes sont en nette augmentation et l'on s'attend à ce que cette tendance se poursuive, notamment à cause de la forte croissance démographique de la population mondiale. Les effets sont souvent aggravés au niveau local, mal documentés et très rarement gérés, notamment dans les pays en voie de développement. En outre, l'on enregistre en général très peu de coordination et de collaboration entre les organismes et secteurs nationaux et régionaux, ce qui ralentit la nécessaire harmonisation des politiques, des objectifs et des cadres de gestion...

On considère aujourd'hui la gestion intégrée et écosystémique, fondée sur une bonne gestion sectorielle (par exemple AEP) comme une condition préalable au maintien de la santé de l'océan, afin qu'ils puissent produire le maximum de ressources alimentaires. Cette gestion permettra à son tour de renforcer la capacité des océans à contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Le projet proposé en outre favorise une approche intégrée.

Certaines régions du monde ont expérimenté le concept de gestion intégrée et ont mis en place des initiatives permettant de maintenir et même de rétablir la productivité des océans de façon durable. Ces initiatives comprennent des mécanismes de coopération entre les organismes responsables de la pêche et de l'environnement, tous deux soutenus par un cadre scientifique consultatif commun ou coordonné sur lequel reposent les réglementations et les politiques en vigueur. Ce type d'initiative intégrée n'existe pas ou est encore très peu développée dans de nombreuses régions en développement.

Lors de Conference de Rio+20 en 2012, les Océans constituaient le point de mire. La déclaration «L'avenir que nous souhaitons» a reconnu le rôle que le poisson joue dans la sécurité alimentaire:

**«Nous tenons également à souligner le rôle essentiel des écosystèmes marins sains, de la gestion durable des pêches et de l'aquaculture durable pour la sécurité alimentaire, la nutrition, ainsi que pour les moyens de subsistance de millions de personnes» (§ 113)**

Les problématiques relatives à la question de l'utilisation et de la gestion durable des océans et de leur biodiversité dans les zones en dehors des juridictions nationales sont aussi prises en compte par le «Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ WG)», créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2004. Le BBNJ WG discute: les ressources génétiques marines, y compris les questions sur le partage des bénéfices; les outils de gestion par zone, y compris les zones marines protégées; les évaluations d'impact environnemental; et le renforcement des capacités et le transfert de technologie. Dans ce contexte, en 2011, un processus a été lancé en vue d'assurer que le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones situées en dehors des juridictions nationales remédie efficacement aux problèmes cités ci-dessus. Suite à l'étendue des discussions, le BBNJ WG prévoit de partager ses recommandations lors la 69e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces recommandations concerneront la portée, la faisabilité et les paramètres entrant en compte dans la création d'un éventuel instrument international au sein de la Convention, en vertu duquel ces questions seront réglées. Les discussions au sein du BBNJ WG ont porté sur la question de savoir si les faiblesses actuelles en matière de gouvernance des océans sont la conséquence de lacunes en matière de réglementation ou en matière d'exécution, ce qui pourrait se régler par la création d'une nouvelle convention d'application en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

Afin de mettre en valeur un exemple réussi de collaboration et d'exécution de mécanismes de gouvernance existants, une proposition pour répondre à ce qui précède, basée sur une initiative des ministères norvégiens de l'environnement et de la pêche, a été préparée par le PNUE et la FAO. Elle porte sur la conceptualisation d'une démarche et d'un mécanisme de collaboration, dont les essais seront réalisés dans une zone-témoin de l'Afrique, au niveau sous régional, notamment dans la région de l'ouest.

Ce concept de planification de projet a été approuvé par le Gouvernement de la Norvège, qui finance l'initiative précitée.

Au cours de la phase 0 du projet (élaboration de projet), le PNUE en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires ambitionnent de réaliser ce qui suit:

1. Le partage des leçons tirées de l'action coordonnée menée par les Programmes pour mers régionales et les organismes régionaux des pêches, ainsi que l'analyse et le partage des approches et mécanismes suggérés en vue de poser les bases de la sécurité alimentaire en lien avec la pêche marine, notamment les bases écologiques. Pour ce faire, il conviendra de préparer de la documentation de base, dont l'analyse des modalités et des causes de réussite et d'échec de la coopération

tissée entre les organismes régionaux des pêches et les Programmes pour les mers régionales existants;

2. L'identification des problèmes majeurs et des activités menées par les Programmes pour les mers régionales et les organismes régionaux des pêches concernés qui peuvent asseoir la base d'une collaboration renforcée, en tirant les leçons d'initiatives telles que les grands écosystèmes marins dont les plans de gestion des pêcheries ont été approuvés;
3. Planifier et préconiser la portée, l'ampleur, le calendrier et le caractère des contenus techniques (types d'activités) d'un projet de grande envergure, y compris le(s) projet(s) pilote(s) à mettre en œuvre conjointement avec les partenaires, les ORP et les PMR clés en Afrique de l'ouest, centrale et australe; et
4. L'identification d'institutions, de programmes et de cadres juridiques favorisant la coopération entre les Programme des mers régionales et les ORP, et l'initiative commune éventuellement proposée, y compris au niveau national.

La FAO et le PNUE collaborent déjà sur certaines initiatives en Afrique de l'Ouest, y compris dans le cadre de projets portant sur les grands écosystèmes marins des courants des Canaries et de la Guinée. En ce qui concerne les grands écosystèmes marins du courant des Canaries (CCLME), le service des Pêches et de l'Aquaculture de la FAO collabore avec l'Unité de coordination régionale de la Convention d'Abidjan dans le cadre de l'exécution d'un projet réalisé en étroite collaboration avec des ORP comme la Commission des pêches sous-régionale (CSRП) et le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

Dans l'optique d'amorcer le traitement des tâches ci-dessus, une réunion initiale de cadrage de projet a été organisée du 15 au 17 Juillet 2014, à l'hôtel Ivotel, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette réunion fut animée en deux langues (en français et en anglais). Étaient représentés les organismes suivants: le PNUE, la FAO, le Gouvernement de la Norvège, GRID-Arendal, OSPAR, la CPANE, FCWC, COREP, la CSRП, le COPACE et le secrétariat de la Convention d'Abidjan (voir Annexe 1 pour consulter la liste des participants). Cette réunion a été co-présidée par M. Abou Bamba de la Convention d'Abidjan et M. Kossi Sedzro (Togo), l'actuel président de la Sous-Commission Scientifique du COPACE. La note d'information et l'ordre du jour de la réunion peuvent être consultés à l'Annexe 2. Toutes les communications présentées lors de la réunion peuvent être consultées sur le site web: [Atelier d'Abidjan des présentations](#)

### **Allocution de bienvenue et discours d'ouverture**

1. Le coordonnateur régional de la Convention d'Abidjan a souhaité la bienvenue aux participants.
2. Le représentant du gouvernement de la Norvège a indiqué que l'hypothèse sur laquelle repose le projet est: la bonne santé de l'océan contribuera à la bonne santé des pêches, qui par ricochet contribuera à la sécurité alimentaire de la région. Il a mentionné que la coordination des activités au niveau régional et national est cruciale pour éviter les duplications et les conflits. Le gouvernement de la Norvège souhaite accompagner les organisations régionales liées au milieu marin et au secteur de la pêche afin de favoriser une meilleure collaboration, en commençant par les pays riverains de la côte atlantique de l'Afrique.
3. Le représentant de la FAO et du PNUE a salué l'initiative et a souligné que les ORP et les PMR sont munis de mandats complémentaires à même d'accompagner l'initiative prévue. La FAO a attesté que la gestion du secteur de la pêche a beaucoup évolué au cours de la

dernière décennie, constatant l'adoption de l'AEP (l'approche écosystémique des pêches), qui s'efforce de trouver un équilibre durable entre le bien-être humain et la santé des écosystèmes, car à long terme, le maximum d'avantages humains ne peut être maintenu que si les ressources naturelles le sont et que les impacts sont contrôlés.

### **Objectif et structure de la réunion**

3. L'objectif et la configuration de la réunion de cadrage se sont inscrits dans le cadre de l'initiative, plus large, de la FAO/du PNUE/et de la Norvège, qui a pour but: des océans productifs et viables grâce au renforcement des fondements écologiques de la sécurité alimentaire des poissons au moyen d'une gestion écosystémique et grâce au renforcement de la collaboration entre les organismes régionaux des pêches (ORP) et les mers régionales (MR). Il a été constaté que cette réunion constituait la première étape d'un processus à long terme (5 + ans) visant à renforcer la coopération entre les MR et les ORP afin d'améliorer la gestion et de contribuer à la sécurité alimentaire. Ce projet démarrera en Afrique de l'Ouest et en cas de réussite, il pourra être mis à l'échelle et étendu à d'autres régions.

4. Les objectifs de la phase d'élaboration de projets ont été identifiés: le partage des leçons tirées des expériences de coopération nouées par les organismes régionaux; l'identification des principaux problèmes et des activités visant à renforcer la collaboration; et les modalités de coopération. Cette réunion de cadrage visait en particulier à définir la portée et l'ampleur du projet, les éventuelles thématiques et zones géographiques de collaboration et les critères de sélection connexes de projets pilotes ainsi que les modalités de coopération. Ce dernier objectif comprend la discussion des éléments et des modalités d'amélioration de la collaboration concourant au renforcement des fondements de la sécurité alimentaire entre les programmes pour les mers régionales et les organismes régionaux des pêches. La présentation des objectifs et de la structure de la réunion peuvent être consultés sur le site web: [Atelier d'Abidjan des présentations](#)

### **Communications des Organismes Régionaux**

5. Les représentants des organismes régionaux présents (COREP; FCWC; CSRP; le COPACE; la Convention d'Abidjan) ainsi que le CCLME ont communiqué sur les points suivants:

- Contexte: les pays ciblés et les membres;
- Structure et mécanismes de travail;
- Axes thématiques de travail et principales activités;
- Les partenariats et mécanismes de collaboration existants;
- Les principales questions d'actualité mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et les questions liées à l'environnement;
- Opinions sur l'amélioration de la collaboration avec d'autres organismes traitant de thématiques et d'éventuels mécanismes de collaboration;
- Application de l'approche écosystémique;

6. Les communications ont mis en évidence les éléments suivants: le chevauchement des domaines de compétence de nombreux organismes; les adhésions communes, du moins en partie, entre les organismes; le caractère consultatif de la plupart des organismes, bien que dans de nombreux cas les conseils sont liés à la gestion; les efforts communs déployés en matière de coopération entre certains organismes, y compris par le biais de protocoles

d'accord et la participation aux réunions respectives, ainsi que le rôle de coordination que jouent certains organismes. Les domaines d'activité qui ont fait l'objet de rapport englobent: l'harmonisation des politiques; l'amélioration de la gestion des pêches; le renforcement des capacités; l'AEP; l'INN; le SCS; les avis scientifiques; l'appui à la prise de décision, le recueil et la collecte des données. En ce qui concerne la coordination, la plupart des organismes ont fait état de mécanismes formels et informels; l'un d'eux (COPACE) a mentionné l'opportunité informel d'appuyer la coopération entre organismes régionaux des pêches à travers de leurs participations aux réunions de COPACE. La plupart des rapports des organismes ont porté sur l'application de l'approche écosystémique des pêches (AEP) en traitant non seulement des stocks cibles, mais aussi des incidences plus larges de la pêche et des facteurs externes. L'exposé relatif à la Convention d'Abidjan a souligné l'étendue du domaine thématique professionnel, qui inclut notamment la pollution, les problèmes liés au foncier, aux hydrocarbures, au gaz ainsi que la gestion des ressources naturelles. Il a en outre été indiqué que des protocoles d'accord avec des organismes régionaux des pêches ont été mis en place. La Convention d'Abidjan a mentionné qu'il s'agit d'un organisme co-exécutant avec le CCLME.

Plusieurs communications ont illustré que leur organisme avait signé un protocole d'accord ou collaborait déjà avec d'autres structures régionales sur les mêmes projets, à l'instar du CCLME. Le dénominateur commun était le lien apparent qui existe entre le secteur de la pêche et les problèmes liés aux écosystèmes, les implications pour la salubrité et la sécurité alimentaire, et enfin comment la coopération régionale, en guise de démarche, peut offrir des avantages à cet égard.

Toutes les communications présentées, sont disponibles sur le site web: [Atelier d'Abidjan des présentations](#)

### **Communications portant sur l'OSPAR et NAEPC, EAF-Nansen et GRID Arendal**

7. Les représentants de l'OSPAR et de la CPANE ont partagé leur expérience relative à l'élaboration d'un accord de collaboration réussi qu'ils ont passé. Ces deux représentants ont reconnu que cette collaboration a connu des débuts difficiles, mais par la suite, leur persévérance a été récompensée sous la forme d'un modèle de coopération efficace, fondé sur un protocole d'accord caractérisé par une collaboration formelle et informelle. Les représentants ont indiqué que leur modèle de collaboration repose sur l'entente mutuelle nette et claire et le respect des mandats et du travail des parties respectives.

8. Le représentant de la FAO a fourni des informations sur la prochaine phase du projet Nansen portant sur l'AEP, qui devrait démarrer en 2016, lors de la mise à disposition du nouveau navire. Le nouveau programme AEP Nansen s'articulera autour de la poursuite de la mise en œuvre de l'AEP, tout en appuyant la formulation de stratégies de gestion efficaces, y compris la mise à disposition de la base de connaissances nécessaires et en mettant un accent prononcé sur le changement climatique et la pollution.

9. Un représentant du GRID Arendal, en tant que partenaire du PNUE dans le cadre de cette initiative, a avancé son point de vue sur les questions clés relatives à l'environnement et à la sécurité alimentaire de la région, y compris les principales caractéristiques de la pêche, notamment leur importance en matière de sécurité alimentaire et vis-à-vis des économies nationales. L'intervenant a également abordé les répercussions de la pêche et d'autres activités sur le milieu marin. Il a été convenu que des informations supplémentaires étaient

nécessaires pour accompagner la proposition de projet, et ce afin de fournir une analyse plus exhaustive des impacts environnementales et sur des pêcheries, en s'appuyant entre autres sur les statistiques et les données de la FAO.

### **Séance plénière sur les travaux relatifs à la sécurité alimentaire et à l'environnement réalisés par les organismes régionaux**

10. Les discussions ont porté sur un certain nombre de questions liées principalement à la pêche, et en partie à l'interface environnement-pêche. Les participants ont discuté entre autres des points suivants: la nécessité de se limiter aux questions liées à la sécurité alimentaire et son rapport avec les changements environnementaux en particulier; l'importance des activités de renforcement des capacités; les aspects socio-économiques de la pêche; l'intérêt croissant pour la pêche suscité chez les organismes qui traditionnellement ne s'y intéressaient pas, en particulier les organisations économiques régionales; l'importance du partage des données et des statistiques liées à la pêche; la salubrité alimentaire du poisson liée à la pollution et à l'environnement, y compris les marées noires; la demande croissante en poisson et l'évolution de sa valeur marchande; la mariculture; l'importance de la pêche artisanale; les investissements verts en matière de sécurité alimentaire et de développement durable; la nécessité de tenir compte de la jeunesse et de son taux de chômage dans les interventions, mais seulement si ces derniers sont prêts et motivés à rester dans le secteur d'activité; la création de richesse dans la chaîne de valeur du poisson et des fruits de mer qui peut contribuer à générer des revenus importants permettant de créer de l'emploi concomitamment au changement qui contribuera à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire.

11. Beaucoup d'intérêt a été suscité chez les participants quant à savoir comment les ORP et les Programmes des Mers Régionales pourraient coopérer, et quels domaines de coopération seraient les plus indiqués eu égard aux notions de la pêche et de la sécurité alimentaire. Un consensus général s'est dégagé entre les participants sur le fait qu'il existe de nombreux domaines de collaboration étroite et d'action conjointe qui répondent aux préoccupations d'ordre général des secteurs des pêches et des écosystèmes, ce qui par ricochet bénéficierait à la capacité de production halieutique de l'océan, et ainsi contribuerait davantage à la sécurité alimentaire régionale et mondiale.

12. Les participants ont également discuté de la nécessité d'inclure les représentants des divers projets liés aux grands écosystèmes marins, et ont noté l'absence du représentant de la BCC (qui quoique invité n'a pas pu faire le déplacement) et du GCLME (qui n'était pas représenté puisque le projet de mise en œuvre du FEM est encore dans sa phase embryonnaire au niveau du PIF).

### **Modalités de collaboration**

13. Dans la matinée de la deuxième journée, les participants se sont scindés en deux groupes thématiques pour se pencher sur les modalités de collaboration axées sur les quatre questions qui apparaissent ci-dessous.

1. *En quoi la collaboration peut-elle faciliter la réalisation des objectifs de votre organisation et comment l'autre organisation peut contribuer à la réalisation des vôtres?*

- Une compréhension claire des mandats, du mode de fonctionnement et du rôle des autres organisations
- Reconnaître que malgré les différences, les autres organisations peuvent avoir des objectifs et des rôles complémentaires



- La nécessité de définir les préoccupations d'intérêt commun en vue:
  - a. d'instaurer des mécanismes formels et informels de communication et le partage de l'information et ainsi informer les autres organisations de l'existence d'organismes pertinents;
  - b. d'aborder les problèmes d'intérêt commun, le cas échéant;
  - c. d'inclure les domaines de préoccupations identifiés par d'autres organisations dans les programmes de travail, le cas échéant eu égard au mandat;
  - d. d'harmoniser les politiques et d'élaborer des normes communes le cas échéant;
- Renforcer les liens entre processus et activités régionaux et nationaux
- La nécessité de renforcer la collaboration entre les ORP

Les thèmes suivants ont été abordés dans le présent contexte:

- Les répercussions des pêches et de l'aquaculture sur l'environnement;
- L'introduction d'espèces exotiques;
- Les stocks communs;
- L'AEP notamment par la participation à des groupes de travail en la matière;
- La recherche et la collecte de données, les avis scientifiques et le partage de données;
- L'aménagement de l'espace marin, ICM, les AMP, (RAMPAC);
- La protection de certaines espèces;
- Les activités d'enquête (EAF Nansen)
- Les normes relatives à l'environnement pertinentes pour la pêche;
- Les études d'évaluation de la valeur de l'environnement pour le secteur de la pêche;
- La sensibilisation à la protection de l'habitat et à l'environnement;
- Collaboration en matière d'accords d'accès de pêche;
- Le renforcement des capacités lié aux accords d'accès de pêche (UOMIRA)

2. *Qu'est-ce que vous et l'autre organisation devriez faire pour faciliter la coopération au niveau régional et national?*

- Au niveau régional, il faudrait renforcer les mécanismes d'échange et d'information entre les ORP et les PMR, et encourager la participation aux réunions des autres organismes (en tant qu'observateurs);
- Au niveau national, il faudrait s'attaquer au déficit de communication et de compréhension entre, d'une part, les relais de la Convention d'Abidjan et, d'autre part, ceux du secteur des pêches en vue de la sensibilisation et de l'échange d'informations ainsi que dans le cadre de la détermination, dans la mesure du possible, d'objectifs communs. Le renforcement de la communication devrait s'appuyer, autant que possible, sur:
  - a. les mécanismes existants, tels que les commissions interministérielles et autres structures (par exemple les commissions AEP, les commissions de mise en œuvre de la Convention d'Abidjan et les commissions LME);
  - b. le renforcement de l'efficacité des commissions déjà existantes;

3. *Quels sont les défis liés à la coopération avec d'autres organisations, y compris vos processus internes; à quoi ressembleraient les processus internes?*

- La mauvaise compréhension des rôles et des mandats d'autres organisations;
- L'inadéquation du cycle de programmation.
- L'insuffisance d'interaction et de coordination entre les ORP;
- Le manque de possibilités de retour d'information à destination des pays afin de réagir sur les rapports et les résultats des processus régionaux (par exemple, les rapports et les études);
- Les processus internes des organismes régionaux: les capacités en ressources humaines;
- Le financement; les procédures; et le mode de fonctionnement interne

4. *Quels seraient les mécanismes utilisés pour simplifier le contenu de la coopération?*

- Reconnaître les mécanismes déjà existants, tels que les protocoles d'accord entre certaines organisations, et un certain niveau de coopération informelle; il est nécessaire de renforcer la coopération aux deux niveaux: formel et informel.
- Le format juridique indiqué qui doit être identifié (par exemple, le protocole d'accord), devrait renfermer des TdR plus détaillés que ce qui est généralement prévu dans un protocole d'accord. Cet instrument juridique devrait comporter entre autres, un calendrier, des révisions et le montage financier. Cet instrument décrira les mandats des organisations concernées, ainsi que les axes de coopération et le mécanisme de collaboration à employer; en occurrence, la création de groupes de travail et la participation aux réunions.

### **Questions essentielles relatives à l'environnement et à la sécurité alimentaire**

14. Dans l'après-midi de la deuxième journée, les participants se sont scindés en deux groupes thématiques pour aborder des questions essentielles de sécurité alimentaire et d'ordre environnemental, axées sur trois questions, comme indiqué ci-dessous.

- Incidences de la pêche sur les écosystèmes: en quoi les ORP et les MR peuvent contribuer?
- Quels sont les principaux enjeux environnementaux qui touchent la pêche (sécurité alimentaire)?
- Quelles sont les priorités ci-dessus sur lesquelles les ORP et PMR peuvent travailler?

15. Les résultats des deux groupes ont ensuite été présentés et discutés en séance plénière, au cours de laquelle les participants ont mis en évidence les similitudes et les complémentarités des résultats des deux groupes.

16. Les principaux axes de travail pour lesquels les deux organisations ont des mandats complémentaires ont porté principalement sur les questions de biodiversité et d'habitat, alors que les aspects liés à la pollution et les questions relatives à la surpêche ont également été soulignés comme des points de convergence sur lesquels les SRC et les ORP respectivement pourraient s'informer mutuellement sur les mesures prises.

17. La troisième journée, les réflexions des groupes thématiques ont été approfondies, ce qui a débouché sur la création d'un tableau commun sur les points essentiels et les résultats des échanges entre les deux groupes thématiques, ainsi que les observations ultérieures (voir le tableau xx ci-dessous).

## Portée géographique et activités pilotes

18. Le représentant du PNUE a constaté que ce projet pourrait probablement démarrer par un ou deux pilotes dans la région ; toutefois, il souhaite que les représentants de tous les ORP qui participent à des ateliers et des examens de projet veillent à ce que les échanges sur l'avancement du projet et les leçons apprises soient partagés directement. Cette démarche permettra de préparer les autres ORP en vue de la continuation et de l'expansion du projet, ainsi que l'enrichissement des discussions et l'avancée dudit projet. Le représentant de la Norvège a en outre souligné que ce projet pourrait nécessiter plusieurs années avant d'avoir un impact et de créer des synergies entre les partenaires. Une plate-forme de partage d'informations et de connaissances est envisagée dans le cadre du projet.

19. Les participants ont discuté et convenu des critères suivants devant servir à la sélection des zones pilotes et des activités:

- L'engagement exprimé par le secrétariat et les pays concernés, notamment les Ministères de l'Environnement et de la Pêche ; il a été convenu qu'une lettre collective signée par les deux ministères intéressés et désireux de s'engager dans les activités, serait la meilleure expression d'engagement, et il a été suggéré que ladite lettre renferme une note du gouvernement précisant lequel des ministères se chargerait de la coordination du projet en question. Cela suppose que l'ORP aura formellement au moyen de ses statuts (ou tout autre document semblable) le mandat de participer au projet. Il a été noté que certains des ORP ont leur Conférence des ministres qui prennent des engagements; par conséquent, leur engagement émanera de cet organisme. Il a été convenu que, pour certains domaines, d'autres ministres et intervenants devraient être d'abord sensibilisés au projet.
- Le co-financement (en nature et en espèces): les participants ont posé plusieurs questions pour obtenir des explications sur le montage du cofinancement et sur l'identité de la structure qui devrait offrir ce cofinancement. Le représentant de la Norvège a expliqué qu'ils sont flexibles et que ceux qui participent (organismes régionaux ou nationaux) fournissent d'abord une contribution en nature; les demandes de facturation des frais généraux sont prises en compte au cas par cas.
- La complémentarité ou l'appui sur les initiatives existantes : il a été noté pour ce paramètre qu'il existe un certain nombre d'initiatives qui ont été amorcées puis arrêtées en raison du manque de financement et que, dans certains cas, il conviendrait de les reprendre.
- Cohérence des thématiques prioritaires identifiées: cet aspect n'a pas été abordé, car il se rapporte à une session antérieure.
- Reproductibilité (le projet pilote doit être suffisamment général pour être appliqué dans d'autres lieux); les participants ont constaté que ce projet est expérimental et qu'il pourrait ne pas fonctionner et que la transposition à plus grande échelle/la réplification pourrait ne pas marcher; mais les chances de succès sont plus élevées s'il fait partie du programme général de travail des agences.
- Viabilité après l'achèvement du projet: pas de remarque ou d'échange important n'a été enregistré à ce sujet.
- Degré de coopération et de participation avérées des parties prenantes: il a été noté que cet aspect n'exigeait pas de collaboration existante; en revanche, on pourrait proposer une forme de collaboration qui soit pertinente et qui ne se limite pas à la participation réciproque des agences.
- Contribution à la sécurité alimentaire (dans l'ensemble): pas de remarque ou

d'échange important n'a été enregistré à ce sujet.

- Eléments de renforcement des capacités
- Innovation: ce terme revêt ici un sens large, à savoir des idées novatrices sur la façon dont les agences pourraient coopérer tout en respectant leur cahier des charges, et procéder au transfert de technologie et de bien d'autres activités d'ordre technique.

### **Prochaines étapes**

20. Les participants ont discuté du calendrier des travaux de suivi, y compris la tenue d'une deuxième réunion de parties prenantes.

21. Les participants ont convenu qu'à titre provisoire la première semaine de novembre constituerait une option pour la tenue de la deuxième réunion des parties prenantes. Cette réunion devrait concerner les participants des organisations régionales ainsi que des représentants du secteur de la pêche et des administrations en charge de l'environnement des pays côtiers. Le participant de la Norvège a proposé que la rencontre se tienne à Accra, au Ghana, entre autres raisons qu'au motif que la capitale abrite à la fois le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et la chancellerie norvégienne qui couvre certains pays intéressés par le projet.

22. D'ici la fin d'août, une demande officielle de soutien supplémentaire en vue de l'organisation de cette réunion sera transmise au gouvernement de la Norvège. Le PNUE, la FAO et le Ministère du commerce, de l'industrie et de la pêche de la Norvège travailleront de concert et finaliseront ladite demande.

23. Avant la réunion en question, et fort des résultats de la réunion de cadrage et de bien d'autres contributions pertinentes de la part des parties prenantes, de la Norvège, de la FAO et du PNUE, un document d'avant-projet sera établi par la FAO et le PNUE, en étroite collaboration avec les partenaires du projet, pour présentation et discussion lors de la réunion des parties prenantes prévue.

24. Suite à la réunion des parties prenantes, le descriptif définitif du projet portant sur une phase pilote initiale sera soumis à la Norvège d'ici la fin de 2014.

25. Les comptes rendus de la réunion seront finalisés par la FAO et le PNUE, traduits en français par le PNUE et distribués aux participants pour observation au cours des deux semaines prochaines.

26. Les représentants de la Norvège, du PNUE et de la FAO ont remercié le Secrétariat de la Convention d'Abidjan pour avoir organisé cet atelier et pour le soutien apporté tout au long de la semaine.

27. La séance fut levée à 16h00.